



Chambre de Métiers d'Alsace

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

DISSOLUTION SANS LIQUIDATION : TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE A L'ASSOCIE UNIQUE PERSONNE MORALE (TUP)

Formulaire : 1 formulaire "M2" à télécharger sur le site « www.service-public.fr »

Pièces à joindre :

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé la dissolution (enregistrés aux impôts s'il y a bénéfice)
- publication légale de l'avis de dissolution ou texte de la publication avec cachet du journal et date de parution

⇒ mandat ou pouvoir si nécessaire

Droits à verser :

- **89,54 € à l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne)**

RADIATION

à l'expiration du délai des 30 jours de la publication

Formulaire : 1 formulaire "M4" à télécharger sur le site « www.service-public.fr »

Pièces à joindre :

- retourner la carte d'identification originale de la Chambre de Métiers d'Alsace ou une déclaration de perte (voir annexe)
- 1 certificat de non-opposition délivré par la 2^e Chambre Commerciale du Tribunal

Droits à verser : néant

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30 € à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79

Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60

Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16



Chambre de Métiers d'Alsace

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55 €

Modification : 40 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Les coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79

Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60

Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16